

Québec, le 21 mai 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-269

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir ce qui suit :

- copie des correspondances, courriels et messages texte de la directrice de cabinet du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M^{me} Julie Lussier, et du directeur adjoint de ce cabinet, M. Martin Maltais, ainsi que du sous-ministre, relativement au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et aux réformes en immigration, entre les dates du 8 au 11 octobre 2019 et du 28 octobre au 8 novembre 2019;
- copie des notes de breffage et des notes de la période des questions transmises au ministre ou au sous-ministre du 28 octobre au 8 novembre 2019, en lien avec le PEQ et les réformes en immigration.

Le Ministère n'a recensé aucun document pour répondre au premier point de votre demande.

Vous trouverez en annexe un document répondant partiellement au second point de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/jr

p. j. 2

Lucie Lambert

De: Lucie Lambert
Envoyé: 5 novembre 2019 16:29
À: Marie-Ève Joncas; Samuel Gratton; Stéphanie Vachon; Guillaume Sirois; Karine Hardy; Relations Médias - MEES; Anne-Marie Lepage BSMA; Lucie Cormier; Nathalie Morin; Nathalie Parenteau; Colette Boucher; Geneviève Moisan; Rebecca Morency; Marie-Claude Leblond; Robert Bédard; Guy Roy; Simon Bergeron; Simona Pavel; Mélanie Paradis; Ingrid Barakatt; Andréanne Guay; Steven Colpitts; Lysanne Provencher; Francis Bouchard (Attaché de presse); Marc Hétu; Claudia Landry; Julie Lussier; Martin Maltais; Sylvie Norris; Étienne Vézina; Alex Poulin; Éric Bergeron; Sylvain Périgny; Chantal Blouin; Manon Légaré BSMA; Nathalie Foster; Anne Rochette; Lucie Lapointe; Sylvie Parent; Pascale Rowley; Eric Blackburn; Patrice Hamelin; Laurence Jean-Charland; Sébastien Bédard
Objet: Journal des débats ⁵ 11 novembre 2019

Bonjour,

Voici l'extrait du journal des débats du ⁵ 11 novembre 2019 : La période de question a été consacrée entièrement à la réforme sur l'immigration et en parti sur les impacts sur les étudiants étrangers

M. Arcand : M. le Président, depuis jeudi dernier, de nombreux étudiants qui espéraient rester au Québec par une voie rapide vers l'immigration permanente se disent désespérés et en plein doute. Voici d'ailleurs un des nombreux messages que j'ai reçus de la part d'un entrepreneur, et je le cite : «Je suis le président d'une entreprise qui développe une technologie permettant de convertir de l'énergie solaire vers le réseau électrique, de la stocker et d'assurer des services pour les réseaux intelligents. Il y a maintenant deux ans, nous avons recruté un jeune docteur très talentueux, issu de l'École de technologie supérieure, qui dirige notre équipe de recherche et développement et est indispensable au développement de notre produit. Il a fait ses études de doctorat ici pour la qualité de notre enseignement supérieur. Il a eu deux enfants au Québec, s'est acheté une résidence et son épouse, elle aussi, travaille à temps plein. En vertu du nouveau règlement, ils doivent quitter le Québec. Le Québec aurait donc investi 400 000 \$ dans sa formation doctorale pour ensuite le perdre au profit d'une autre province ou d'un autre pays, avec tout le savoir qu'il a acquis au sein de son entreprise.» Ainsi donc, M. le Président, j'ai reçu des dizaines de messages de ce genre.

Pourquoi le premier ministre s'attaque-t-il à des gens qui ont choisi de développer le Québec?

M. Legault : M. le Président, d'abord, c'est important de le rappeler, à chaque année, on reçoit des dizaines de milliers de personnes pour des raisons humanitaires, des réfugiés, des personnes qui viennent rejoindre leur famille, donc qui viennent ici pour d'autres raisons que pour des raisons économiques. Et on est un des endroits au monde qui en reçoit le plus, toutes proportions gardées. Mais il y a aussi une partie de l'immigration qui est ce qu'on appelle l'immigration économique. Et, de ce côté-là, M. le Président, je pense qu'il faut le dire, l'ancien gouvernement a mal géré le dossier. L'immigration économique...

M. Legault : M. le Président, il y a plein de personnes qui sont venues ici sous supposément la bannière économique, mais que dans le fond ils ne répondaient pas aux besoins du marché du travail. Ce que mon collègue a fait, avec sa grande réforme, importante, de l'immigration, c'est qu'à l'avenir, toutes les personnes, que ça soit des étudiants ou des travailleurs, qui vont vouloir venir au Québec pour des raisons économiques, bien, vont devoir répondre aux besoins du marché du travail. Donc, si je reprends l'exemple qui a été mentionné par le chef de l'opposition officielle, tous les

domaines de génie sont dans la liste. Donc, il ne faut pas faire peur au monde pour rien. Tous les domaines comme les sciences infirmières, comme le génie, comme l'intelligence artificielle, ces gens-là vont être acceptés.

Le Président : Première complémentaire. La parole n'appartient qu'au chef de l'opposition officielle, nous sommes attentifs.

M. Arcand : M. le Président, non seulement ce n'était pas dans la liste, mais en plus c'est une mesure rétroactive inacceptable. C'est tellement vrai d'ailleurs que ce n'est pas bon qu'après quatre jours le premier ministre a été obligé d'intervenir et de corriger publiquement son ministre insensible.

M. le Président, nous avons aujourd'hui une trentaine d'étudiants inquiets dans les tribunes. Quel message souhaite-t-il envoyer à ces personnes qui ont choisi le Québec, qui s'y sont investies et qui se sentent carrément abandonnées par la CAQ?

M. Legault : M. le Président, je le répète, puis c'est important que les étudiants qui sont au Québec ou qui pensent venir au Québec comprennent bien, là, il y a des dizaines, même je dirais des centaines de secteurs dans lesquels on a des besoins dans le marché du travail. Ces personnes-là, on veut qu'elles arrivent et qu'elles deviennent citoyennes le plus rapidement possible. Par contre, M. le Président, il y a des domaines où il n'y a pas de besoins sur le marché du travail, et donc on se concentre, M. le Président...

M. Legault : M. le Président, on se concentre à répondre au besoin qu'on a au Québec, qui est urgent...d'augmenter la richesse, faire mieux fonctionner l'économie du Québec.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle. Je demande l'attention de tous, s'il vous plaît.

M. Arcand : M. le Président, la réalité, c'est qu'il n'y a pas de fils d'attachés dans ce dossier. Je serais vraiment gêné à leur place. Ce que les étudiants disent, c'est que, puisqu'on ne veut pas d'eux ici, ils vont contribuer au développement économique des autres provinces.

Comment le premier ministre n'a-t-il pas pu réaliser avant aujourd'hui l'impact dévastateur de sa réforme brouillonne? Va-t-il enfin voir raison, reculer et prioriser le développement économique du Québec?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Legault : M. le Président, c'est exactement ce qu'on fait actuellement. Et quand... D'abord, je n'ai pas corrigé le ministre de l'Éducation... de l'Immigration. Ce que j'ai dit, ce que j'ai dit clairement, c'est que je ne veux pas qu'il y ait un étudiant, un travailleur dans un secteur où on a une pénurie de main-d'oeuvre qui soit refusé. Donc, des ingénieurs, on en veut; des gens en informatique, on en veut; des infirmières, on en...

M. Legault : Oui. M. le Président, je pense que les Québécois sont d'accord avec nous, on a besoin...

M. Legault : ...on a besoin, au Québec, d'avoir plus d'ingénieurs, d'avoir plus de gens en informatique...

M. Legault : ...d'avoir plus d'infirmières. C'est ça qu'on va faire.

Le Président : Troisième complémentaire. M. le chef de l'opposition officielle, à vous la parole.

M. Arcand : M. le Président, tout le monde le dit : Il faut reculer dans ce dossier. La capacité d'attraction du Québec risque d'en être diminuée. Et là, il n'y a pas juste moi qui le dit, les universités, les associations étudiantes, les experts, et même, on me dit, le ministère du Travail vous le dit. Ils ont également fait part de leurs vives inquiétudes sur la réforme du gouvernement. Est-ce qu'encore une fois, dans ce dossier, tout le monde aura tort sauf le premier ministre?

Le Président : M. le premier ministre, à vous la parole.

M. Legault : Oui. M. le Président, ce qui est important de dire, c'est que l'ancien système ne fonctionnait pas. On avait, dans les cinq premières années, des immigrants qui étaient en chômage. On avait une majorité d'immigrants qui était surqualifiée pour les jobs qu'ils étaient obligés d'occuper.

À l'avenir, M. le Président, on va choisir les gens qui sont capables de travailler, là, où il a des besoins dans nos entreprises, M. le Président...

M. Legault : Oui. M. le Président, pour des raisons économiques, il y a une urgence de se concentrer sur les étudiants et les travailleurs qui répondent...aux besoins du marché du travail. C'est ce que l'ancien...

M. Derraji : Samir, étudiant, est ici présent dans les tribunes. Samir a fini son D.E.P. Aujourd'hui, son parcours scolaire ne fait plus partie de la liste des programmes admissibles, et aujourd'hui Samir ne sait plus quoi faire. Pourtant, il a suivi cette formation, au coût de 25 000 \$, parce qu'on lui a dit qu'elle le qualifiait pour le PEQ. Que répond le ministre de l'Immigration à ces jeunes qui ont tout fait pour se qualifier et qui veulent contribuer au Québec, et qui, aujourd'hui, se trouvent sans rien à cause de votre improvisation et vos décisions arbitraires?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration, on attend la réponse, on est attentif.

M. Jolin-Barrette : Oui. M. le Président. Dans le cadre de la réforme que nous mettons en place, nous nous assurons de répondre aux besoins du marché du travail. Il faut dire, durant des années, le Programme d'expérience québécoise, il y avait des critères de sélection qui ne répondaient pas aux besoins du marché du travail. Plus de 86 % des personnes sélectionnées, M. le Président, émanaient du Programme d'expérience québécoise. Il faut s'assurer que, lorsqu'on a des emplois qui sont en demande, ils puissent être comblés, et au cours des années, M. le Président, on a pu le constater, les personnes immigrantes n'ont pas nécessairement occupé des emplois à la hauteur de leurs compétences. Il faut être collé sur les besoins du marché du travail, et il faut s'assurer, M. le Président, de répondre, notamment, aux besoins du marché du travail dans toutes les régions du Québec...pour s'assurer que l'économie du Québec puisse être performante.

Le Président : M. le député de Nelligan, votre deuxième complémentaire.

M. Derraji : Maryama est également dans nos tribunes. Elle, c'est 70 000 \$ que lui ont coûtés ses études, sans parler des autres frais. Elle ne se qualifie plus pour le PEQ, et elle a choisi le Québec pour terre d'accueil. M. le Président, des centaines de personnes victimes de ce gouvernement nous ont écrit depuis le 30 octobre, elles se sentent trahies et rejetés par ce gouvernement caquiste, exclues et déshumanisées. Clairement le dit, elle est ruinée, triste et exténuée. Est-ce que le ministre de l'Immigration va s'engager à les écouter? Ils sont là pour le rencontrer.

Le Président : M. le ministre de l'Immigration. Tous, nous sommes attentifs à la réponse.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, il ne faut pas oublier non plus l'inventaire qui a été laissé par le Parti libéral du Québec. À Ottawa, il y a 46 000 personnes, travailleurs qualifiés, qui ont certificat de sélection qui a été émis sous le Parti libéral, créant un inventaire faisant en sorte que les cibles de sélections, M. le Président, si on veut faire en ordre, doivent être entre 12 000 et 15 000 CSQ que nous émettons par année. Il faut s'assurer que chaque personne qu'on sélectionne, au Québec, puisse travailler dans un domaine de formation.

M. Nadeau-Dubois : Quand on est ministre de l'Immigration, on ne gère pas des marchandises, on ne gère pas des chiffres, des statistiques. Quand on est ministre de l'Éducation, ce qu'on gère, ce n'est même pas des cibles. Quand on est ministre de l'Immigration, ce qu'on a entre nos mains, c'est la vie des gens.

Depuis le début de son mandat, le ministre de l'Immigration prend des décisions comptables et froides. Mais cette fois-ci il a dépassé les bornes, M. le Président. Avec sa décision de modifier le Programme de l'expérience québécoise, le monde qu'il plonge dans la détresse, ce sont nos voisins et nos voisines, c'est des gens qui habitent au Québec, qui étudient au Québec, qui parlent français, qui font leur vie au Québec ou qui sont en voie de faire leur vie au Québec. Ces gens-là, on est allé les chercher, on leur a fait des promesses. Aujourd'hui, le gouvernement de la CAQ leur claque la porte au visage. C'est mauvais pour l'économie, bien sûr, mais c'est surtout le bris d'une promesse qu'on a faite à des êtres humains en chair et en os, des gens qui sont ici dans nos tribunes aujourd'hui.

Il y a une seule option pour le ministre, retirer son programme. Va-t-il le faire?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, dans le cadre de la réforme que nous faisons avec le Programme de l'expérience québécoise, c'est la même chose que ce que nous avons fait avec le Programme régulier des travailleurs qualifiés, on s'assure de sélectionner les personnes immigrantes en fonction des besoins du marché du travail, de chaque entreprise, de chaque région. M. le Président, dans le cadre du Programme expérience québécoise, dans le volet Diplômés, il y a plus de 218 domaines de formation qui sont en demande sur lesquels il y a des débouchés. Il y a également, dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise, pour les travailleurs étrangers temporaires, plus de 162 professions en déficit relativement aux travailleurs étrangers temporaires sur lesquelles ils peuvent soumettre leur candidature, M. le Président. Cette liste-là, elle est régionalisée région par région en fonction des besoins de chacune des régions du Québec, en fonction des besoins du marché du travail québécois.

M. le Président, le Programme de l'expérience québécoise pour les diplômés, il avait des conditions, il a d'autres conditions désormais pour s'assurer qu'on intègre bien et qu'on s'assure que chaque personne immigrante qu'on sélectionne puisse avoir un emploi à la hauteur de ses compétences. M. le Président, il y a toujours le Programme de l'expérience québécoise pour les travailleurs pour les emplois en déficit ou le Programme régulier des travailleurs qualifiés sur lesquels on peut...soumettre sa candidature.

Le Président : Première complémentaire, M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

M. Nadeau-Dubois : M. le Président, né de l'immigration et détenteur d'un baccalauréat en droit décerné par l'Université de Sherbrooke. Ça, ça veut dire que, s'il avait été étudiant international et que son règlement avait été adopté, il n'aurait pas été admissible pour devenir résident permanent au Québec. Son propre diplôme aurait été jugé par son propre règlement pas assez en demande, comme n'ayant pas assez de valeur pour mériter de vivre au Québec.

Est-ce qu'il dit que son propre diplôme n'a pas de valeur?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration, vous êtes le seul à avoir la parole.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, le député de Gouin veut personnaliser les choses. M. le Président, on est face à un système d'immigration qu'on doit bonifier, qu'on doit...réformer, parce que durant 15 ans, le système d'immigration a été laissé pour compte. La démonstration, M. le Président, dans le cadre du projet de loi n° 9, on a dû rembourser 18 000 dossiers, parce que, notamment, à Ottawa, il y a un inventaire de 46 000 dossiers qui a été laissé par le Parti libéral du Québec. Ça, c'est des années et des années et des années que les gens ont attendu pour venir au Québec, pour être intégrés, pour occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences.

M. le Président, on s'assure de sélectionner en fonction de la capacité d'accueil du Québec relativement au volume et en fonction des domaines qui sont en demande.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

M. Nadeau-Dubois : Quand est venu le temps de suspendre en cette Chambre la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, le ministre de l'Immigration a eu tout le courage nécessaire pour le faire. Aujourd'hui, je lui demande d'avoir une once de ce même courage et de profiter des 45 secondes qu'il aura en réponse pour se tourner, regarder les gens qui sont en haut dans les tribunes. Je le mets au défi de leur parler et de leur expliquer pourquoi il ne veut pas d'eux au Québec.

Le Président : Évidemment, je vais vous demander de vous adresser à la présidence. M. le leader du... M. le ministre de l'Immigration.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, le député de Gouin fait une leçon de courage. Au moment où il était le temps de voter pour la Loi sur la laïcité de l'État, lui et sa formation politique ont voté contre. C'est ce à quoi il fait référence. Ça, c'est avoir peu de courage, M. le Président.

Deuxièmement, M. le Président, je peux vous assurer que je suis sensible relativement au fait que certaines personnes ne sont plus admissibles dans le cadre du Programme d'expérience québécoise dans le volet diplômé. Cela étant dit, il est possible d'obtenir un permis de travail post-diplôme qui pourrait mener éventuellement à une sélection dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires ou dans le cadre du programme Arrima si on répond aux besoins du marché du travail québécois.

Il est nécessaire que chaque personne qui est sélectionnée par le Québec puisse occuper un emploi qui est en demande.

M. Bérubé : M. le Président, je veux amener une dimension supplémentaire. Plusieurs de ses collègues ont des cégeps sur leur territoire. Je veux parler du cégep de Matane. C'est 200 étudiants sur 700, qui devraient quitter, sept programmes sur neuf, qui devraient fermer, selon le directeur général du cégep de Matane, Pierre Bédard, et du syndicat. C'est en date d'aujourd'hui. Ça va être le cas dans plusieurs cégeps également.

Comment on va compenser ça? Comment on va assurer la vitalité des cégeps en région? Moi, ça me préoccupe, et ça devrait préoccuper le ministre de l'Éducation. S'il ne l'a pas dit encore à son collègue, je l'invite à se rencontrer, parce que c'est sérieux, ce qui se passe.

Le Président : M. le premier ministre. S'il vous plaît, attentifs à la réponse.

M. Legault : M. le Président, dans les cégeps, il y a des D.E.C. dans des domaines où il nous manque de personnel, il y a des D.E.C. dans des domaines où il ne nous manque pas de personnel. Ce n'est pas vrai qu'on va commencer à amener des gens dans des domaines où on n'a pas de besoin sur le marché du travail juste pour remplir des cégeps. À un moment donné, là, il faut être cohérent, M. le...

Le Président : S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le premier ministre, aviez-vous complété votre réponse? M. le chef du troisième groupe d'opposition.

M. Bérubé : ...Président, c'est connu, j'ai un grand respect pour le premier ministre et je connais son engagement pour l'éducation, mais là-dessus il a tort de dire ce qu'il vient de dire. Je suis sûr que ça a dépassé sa pensée.

Pour le cégep de Matane et pour tous les autres cégeps, il y a quand même un coût à payer important pour la vitalité économique de nos régions. Ce n'est pas comme ça qu'on vit au Québec.

Le Président : M. le premier ministre.

M. Legault : M. le Président, je pense que le plus grand défi qu'on a au Québec, c'est de créer de la richesse. Pour ça, ça passe par l'éducation. Mais on va... Quand on recrute des immigrants pour aller dans nos cégeps, nos universités, je pense, c'est une bonne idée de se concentrer dans les domaines où il y a des besoins sur le marché du travail. Je le sais que ce n'est pas comme ça que le chef du PQ fonctionne. Nous, c'est comme ça qu'on fonctionne.

M. Nadeau-Dubois : Merci, M. le Président. Le gouvernement vient de mettre 3,8 millions dans le dernier régime budgétaire et financier des cégeps pour aider les établissements collégiaux, nos cégeps, à faciliter le recrutement à l'international. Sauf que, là, avec les modifications récentes du ministre de l'Immigration au Programme de l'expérience québécoise, on va nuire à ce qu'on est en train de financer comme recrutement à l'international. On va vider les cégeps de région comme l'a très bien exprimé mon collègue du Parti québécois.

Qu'est-ce que répond le ministre de l'Éducation à cette décision qui va défaire ce que lui prétend être en train de faire, c'est-à-dire aider nos cégeps de région, oui, à remplir leurs classes, oui, à stimuler le développement économique de nos régions? Pour un gouvernement qui se prétend un gouvernement des régions et de l'éducation, ce n'est pas fort puis ce n'est pas fort deux fois.

Le Président : M. le ministre de l'Immigration. Votre attention à tous.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, le député de Gouin mélange certaines choses. M. le Président, le permis d'étude est toujours en vigueur dans tous les domaines de formation. Dans tous les domaines de formation, il est possible pour un étudiant étranger de venir étudier au Québec, comme ça se fait actuellement. Plus de 70 000 étudiants étrangers sont au Québec présentement.

Première des choses, lorsqu'on a un permis d'étude, ce n'est pas garanti qu'on allait être sélectionné dans le cadre du Programme d'expérience québécoise. Il y a une distinction entre les deux.

Maintenant, parlons du Programme de l'expérience québécoise, M. le Président. Les critères pour être sélectionnée dans le Programme de l'expérience québécoise, dans la liste des domaines de formation, il y en a 218, M. le Président, au niveau collégial, au niveau universitaire, mais aussi aux niveaux professionnel et technique. Parce que peut-être qu'on oublie ça, de l'autre côté de la Chambre, M. le Président, mais il y a des besoins dans des usines, il y a des besoins au niveau des emplois davantage manuels, il y a des besoins de main-d'oeuvre dans toutes les régions, et ce n'est pas uniquement des diplômés universitaires que le Québec a besoin pour répondre aux défis du marché du travail québécois. J'espère...que les collègues d'en face le comprennent.

Lucie Lambert

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Secrétariat général

Centre de gestion des documents (CGD)

15^{ème} étage

418 643-3810 poste 3686

lucie.lambert@education.gouv.qc.ca

Lucie Lambert

De: Lucie Lambert
Envoyé: 6 novembre 2019 10:56
À: Marie-Ève Joncas; Samuel Gratton; Stéphanie Vachon; Guillaume Sirois; Karine Hardy; Relations Médias - MEES; Anne-Marie Lepage BSMA; Lucie Cormier; Nathalie Morin; Nathalie Parenteau; Colette Boucher; Geneviève Moisan; Rebecca Morency; Marie-Claude Leblond; Robert Bédard; Guy Roy; Simon Bergeron; Simona Pavel; Mélanie Paradis; Ingrid Barakatt; Andréanne Guay; Steven Colpitts; Lysanne Provencher; Francis Bouchard (Attaché de presse); Marc Hétu; Claudia Landry; Julie Lussier; Martin Maltais; Sylvie Norris; Étienne Vézina; Alex Poulin; Éric Bergeron; Sylvain Périgny; Chantal Blouin; Manon Légaré BSMA; Nathalie Foster; Anne Rochette; Lucie Lapointe; Sylvie Parent; Pascale Rowley; Eric Blackburn; Patrice Hamelin; Laurence Jean-Charland; Sébastien Bédard; Martin Baron
Objet: Période de questions du 6 novembre 2019

Bonjour,

Pendant la période de questions de ce matin, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été interpellé

1. Par le député de Bonaventure, Sylvain Roy, sur la vitalité des cégeps de région compromise avec la réforme en immigration

Pendant la période de questions de ce matin, le ministre responsable de la Condition féminine a été interpellée

1. Par la députée de Gaspé, Méganne Perry Mélançon, sur le financement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence

Je vous transmettrai les transcriptions lorsque celles-ci seront disponibles.

Merci beaucoup

Lucie Lambert

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secrétariat général
Centre de gestion des documents (CGD)
15^{ème} étage
418 643-3810 poste 3686
lucie.lambert@education.gouv.qc.ca

Lucie Lambert

De: Lucie Lambert
Envoyé: 6 novembre 2019 12:56
À: Marie-Ève Joncas; Samuel Gratton; Stéphanie Vachon; Guillaume Sirois; Karine Hardy; Relations Médias - MEES; Anne-Marie Lepage BSMA; Lucie Cormier; Nathalie Morin; Nathalie Parenteau; Colette Boucher; Geneviève Moisan; Rebecca Morency; Marie-Claude Leblond; Robert Bédard; Guy Roy; Simon Bergeron; Simona Pavel; Mélanie Paradis; Ingrid Barakatt; Andréanne Guay; Steven Colpitts; Lysanne Provencher; Francis Bouchard (Attaché de presse); Marc Hétu; Claudia Landry; Julie Lussier; Martin Maltais; Sylvie Norris; Étienne Vézina; Alex Poulin; Éric Bergeron; Sylvain Périgny; Chantal Blouin; Manon Légaré BSMA; Nathalie Foster; Anne Rochette; Lucie Lapointe; Sylvie Parent; Pascale Rowley; Eric Blackburn; Patrice Hamelin; Laurence Jean-Charland; Sébastien Bédard; Martin Baron
Objet: Journal des débats 6 novembre 2019

Bonjour,

Voici l'extrait du journal des débats du 6 novembre 2019 :

M. Roy : Merci, M. le Président. Les cégeps des régions sont des institutions de développement incontournables pour les communautés. Pour survivre, certains cégeps doivent attirer une clientèle internationale afin d'être en mesure d'offrir des programmes qui vont bénéficier à l'ensemble de la population de leurs territoires. Les nouvelles mesures du PEQ démontrent un manque d'intérêt face à la survie de certains cégeps et nous dévoilent d'une manière brutale, comme le premier ministre l'a démontré hier, une volonté de ce gouvernement de participer à la dévitalisation des régions du Québec. Selon la Fédération des cégeps, c'est la moitié des étudiants internationaux qui seront touchés par ces nouvelles mesures, dont une bonne partie sont dans les cégeps des régions. Personne ne peut prévoir ce que seront les besoins du marché du travail dans 10 ans, et l'arbitraire de sélection d'aujourd'hui est une attaque à notre capacité à nous adapter aux défis de demain.

Est-ce que le gouvernement va reculer sur cette approche simpliste et rétrograde qui met en péril la vitalité des cégeps des régions du Québec et annuler les nouvelles modalités arbitraires du programme expérience Québec?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. Roberge : Merci bien, M. le Président. Depuis un an, le gouvernement a posé plusieurs gestes pour renforcer l'enseignement supérieur dans nos régions, dans nos universités et dans nos cégeps. On a rétabli le financement particulier pour nos universités en région, on a même offert de l'argent à des universités qui n'étaient pas couvertes au départ, plus de 15 millions pour aider nos universités en région à jouer leur rôle. On a revu complètement la formule de financement des cégeps. Donc, en plus d'ajouter plus de 70 millions au financement des cégeps, on a revu la formule de financement pour tenir compte des petites cohortes, pour tenir compte de la réalité des cégeps en région, pour tenir compte de la recherche qui se fait aussi dans les cégeps en région comme ailleurs.

En plus, on a travaillé sur l'internationalisation de notre réseau universitaire pour les aider à aller faire de la prospection pour aller chercher des étudiants étrangers. Et c'est la même chose pour nos cégeps, on accompagne la Fédération des cégeps et on les aide. Je trouve ça un peu insultant, pour les cégeps, de penser que, s'il n'y a pas le PEQ à la diplomation, leur diplôme ne sera plus reconnu. Les gens qui viennent ici, c'est parce que nos cégeps et nos universités offrent des formations de qualité, et les gens vont continuer...

Le Président : Première complémentaire. On comprend tous que la parole appartient maintenant...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! Est-ce qu'on s'entend? La question est maintenant celle du leader du troisième groupe d'opposition.

M. Ouellet : Oui, merci, M. le Président. Je vais vous dire qu'est-ce qui est insultant pour le cégep de Baie-Comeau, sa technique forestière n'est même pas reconnue dans le programme du PEQ, pourtant, 55 % des étudiants viennent de l'étranger, un taux de placement de 100 %, trois missions déjà prévues en décembre, en janvier, en février en France. Eh! j'ai fait imprimer l'offre d'emploi, 10 pieds par huit pieds, sur l'entreprise : Nous embauchons.

M. le Président, est-ce que le ministre de l'Éducation peut parler au ministre de l'Immigration? Sa réforme, ça nuit à l'économie de la Côte-Nord.

Le Président : M. le ministre de l'Éducation. Et je vous demande, encore une fois, s'il vous plaît, sur ces questions, comme sur toutes les autres, votre attention, nous avons un travail commun à faire. Je m'adresse à tout le monde. M. le ministre de l'Éducation, la parole est à vous.

M. Roberge : Merci bien. Je vais rassurer... le ministre du Travail, de l'Immigration, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, on travaille ensemble. Et la valeur des diplômés québécois dans nos universités, dans nos cégeps, dans nos centres de formation professionnelle aussi, la valeur est reconnue à l'international. Il y a énormément d'étudiants qui font le choix de venir faire leurs études ici, parfois, pour retourner chez eux ensuite, pour propulser leur carrière et développer leur pays ou leur région, parfois, ils font le choix de rester ici. Mais je trouve ça insultant pour la qualité de ce qui se fait ici, de dire que, si on ne donne pas le PEQ à la diplomation, les gens ne viendront plus. Ce n'est pas vrai nos universités, nos cégeps sont meilleurs que ce que disent les oppositions.

Le Président : Est-ce que ce serait possible d'avoir votre attention par respect pour la question à être posée? La parole appartient au député de Rimouski.

M. LeBel : On sait ce que ça vaut, les universités, chez nous, on le sait, M. le ministre. 116 étudiants potentiels à Jonquière, 140 étudiants à Rivière-du-Loup. Je suis certain que le député de Rivière-du-Loup vous a parlé... L'Université du Québec à Rimouski, l'ISMER, toute la recherche au niveau de la mer, une centaine d'étudiants. C'est des créneaux d'excellence. Et le recteur, ce matin, nous dit que ça met en jeu toute la section de la recherche au niveau de la mer, de la recherche océanographique, de l'érosion des berges. On trouve que c'est important, et ce n'est pas dans la liste non plus.

Vous rendez-vous compte qu'un gars comme Boucar Diouf n'aurait jamais été au Québec avec votre réforme?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation, votre réponse.

M. Roberge : Merci. Le problème dans les interventions qu'on vient d'entendre, c'est que mes collègues supposent que, s'il n'y a pas le PEQ à la diplomation, les étudiants ne viendront plus. On dit : Ah! il y a 140 étudiants dans tel programme, dans tel cégep, et ils sont venus en ce moment, mais, s'il n'y a plus le PEQ à la diplomation, aucun de ces étudiants-là ne serait venu. C'est là où est la faiblesse de l'argumentaire, l'erreur, et c'est là où on vient diminuer la qualité de la formation et des diplômés québécois, et je refuse cet argumentaire.

Mme Perry Mélançon : Merci, M. le Président. La situation des maisons d'hébergement pour femmes violentées est urgente. Plus de 35 000 demandes d'hébergement sont refusées chaque année. Des femmes et des enfants tentent de

fuir des situations de détresse et on les refuse partout au Québec. C'est inacceptable. Ces maisons sauvent des vies et le sous-financement chronique depuis plusieurs années empêche des centaines de femmes et d'enfants d'obtenir de l'aide.

M. le Président, on s'attend à un financement à la hauteur de 50 millions uniquement pour que les maisons d'hébergement puissent répondre à leur mandat, et ce, dès la mise à jour économique de demain.

Est-ce que le gouvernement peut enfin s'engager à protéger nos femmes et nos enfants?

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme McCann : Bien, M. le Président, moi, je veux dire à ma collègue que je suis extrêmement sensible, extrêmement préoccupée par ces enjeux-là.

Il y a déjà des travaux qui sont en cours au ministère de la Santé et des Services sociaux. Mais, moi-même, je vais rencontrer très prochainement le Regroupement des maisons pour femmes violentées, femmes victimes de violence conjugale. Et je vais aussi rencontrer la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. Ce sera dans les prochains jours.

Et d'ailleurs, M. le Président, je veux dire que ce sera un effort collectif que nous allons faire au gouvernement. Je vais travailler avec ma collègue ministre de la Justice, avec ma collègue vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et avec ma collègue aussi ministre de la Condition féminine, M. le Président.

Alors, ce dossier-là, très important, on a entendu le cri du cœur des ressources d'hébergement pour femmes. On a déjà commencé des travaux au ministère de la Santé et des Services sociaux. Il y a des problématiques. On est en train d'y voir, M. le Président, et, effectivement, on va avoir...

Le Président : En terminant.

Mme McCann : ...à consolider ce réseau.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Gaspé.

Mme Perry Mélançon : Oui, M. le Président. C'est une demande de rencontre qui a été faite il y a un an déjà puis qui a été réitérée à maintes reprises. Et j'espère que ça sera pour s'engager financièrement parce que c'est ce qu'on demande, ici, en ce moment. La situation de crise actuelle des maisons d'hébergement pour femmes devrait être une priorité nationale. Pendant que notre gouvernement ne s'attarde pas à ce dossier prioritaire, une femme par mois est tuée au Québec pour cause de violence conjugale. On a été témoin collectivement de tragédies familiales d'une tristesse infinie qui auraient pu être évitées si on leur avait offert un soutien.

Est-ce que le gouvernement peut s'engager formellement à injecter le 50 millions de dollars...

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme McCann : Oui. M. le Président, nous agissons dès maintenant. On veut consolider le réseau d'hébergement. On veut développer de nouvelles places, des mesures d'aide pour permettre aux femmes de transiter des ressources d'hébergement vers des logements sociaux, évidemment, on veut coordonner ces services-là. Je veux vous dire, M. le Président, que, déjà, ma collègue, ministre de la Justice, elle était de la condition féminine à l'époque, quand elle est entrée en fonction, a rencontré ces ressources. Le ministère est à pied d'oeuvre. On s'occupe également des aînés, hein? Il y a des aînées, des femmes qui sont dans ces ressources d'hébergement, qui ont besoin d'aide.

Le Président : En terminant.

Mme McCann : Alors, nous allons agir rapidement dans ce dossier.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Gaspé.

Mme Perry Mélançon : M. le Président, on a la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et le Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale dans nos tribunes. Elles vous écoutent et s'attendent à des réponses. Elles tiennent le réseau à bout de bras avec dévouement et cœur chaque jour.

M. le Président, un engagement financier, c'est ce qu'on demande. Il y a mise à jour économique demain, 50 millions qui sont demandés seulement pour le développement de nouvelles places et pour pouvoir remplir leur mandat.

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme McCann : Alors, moi, je les salue, ces femmes, M. le Président, que j'admire beaucoup. D'ailleurs, j'en ai rencontré aussi et je dois vous dire qu'elles font un travail extraordinaire, et que nous serons au rendez-vous, M. le Président. Nous allons les soutenir, ces ressources d'hébergement. Oui, ma collègue députée est vraiment... c'est vrai que c'est un rôle essentiel, nous devons y voir. Mes collègues et moi, nous allons tout faire vraiment pour supporter ces ressources essentielles, et je les salue à nouveau, ces personnes qui sont dans les tribunes. Merci.

Lucie Lambert

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Secrétariat général

Centre de gestion des documents (CGD)

15^{ème} étage

418 643-3810 poste 3686

lucie.lambert@education.gouv.qc.ca

Lucie Lambert

De: Lucie Lambert
Envoyé: 7 novembre 2019 11:06
À: Marie-Ève Joncas; Samuel Gratton; Stéphanie Vachon; Guillaume Sirois; Karine Hardy; Relations Médias - MEES; Anne-Marie Lepage BSMA; Lucie Cormier; Nathalie Morin; Nathalie Parenteau; Colette Boucher; Geneviève Moisan; Rebecca Morency; Marie-Claude Leblond; Robert Bédard; Guy Roy; Simon Bergeron; Simona Pavel; Mélanie Paradis; Ingrid Barakatt; Andréanne Guay; Steven Colpitts; Lysanne Provencher; Francis Bouchard (Attaché de presse); Marc Héту; Claudia Landry; Julie Lussier; Martin Maltais; Sylvie Norris; Étienne Vézina; Alex Poulin; Éric Bergeron; Sylvain Périgny; Chantal Blouin; Manon Légaré BSMA; Nathalie Foster; Anne Rochette; Lucie Lapointe; Sylvie Parent; Pascale Rowley; Eric Blackburn; Patrice Hamelin; Laurence Jean-Charland; Sébastien Bédard; Martin Baron
Objet: Période de questions du 7 novembre 2019

Bonjour,

Pendant la période de questions de ce matin, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été interpellé

1. Par la députée de Saint-Laurent, Marwah Rizqy, sur le recrutement des étudiants étrangers
2. Par le chef du troisième groupe d'opposition, Pascal Bérubé, sur le Programme d'expérience Québec
3. Par la députée de Rouyn-Noranda Témiscamingue, Émilise Lessard-Thérrien, sur les conséquences de la réforme en immigration sur la région de Rouyn-Noranda

Je vous transmettrai les transcriptions lorsque celles-ci seront disponibles.

Merci beaucoup

Lucie Lambert

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secrétariat général
Centre de gestion des documents (CGD)
15^{ème} étage
418 643-3810 poste 3686
lucie.lambert@education.gouv.qc.ca

Lucie Lambert

De: Lucie Lambert
Envoyé: 7 novembre 2019 13:21
À: Marie-Ève Joncas; Samuel Gratton; Stéphanie Vachon; Guillaume Sirois; Karine Hardy; Relations Médias - MEES; Anne-Marie Lepage BSMA; Lucie Cormier; Nathalie Morin; Nathalie Parenteau; Colette Boucher; Geneviève Moisan; Rebecca Morency; Marie-Claude Leblond; Robert Bédard; Guy Roy; Simon Bergeron; Simona Pavel; Mélanie Paradis; Ingrid Barakatt; Andréanne Guay; Steven Colpitts; Lysanne Provencher; Francis Bouchard (Attaché de presse); Marc Hétu; Claudia Landry; Julie Lussier; Martin Maltais; Sylvie Norris; Étienne Vézina; Alex Poulin; Éric Bergeron; Sylvain Périgny; Chantal Blouin; Manon Légaré BSMA; Nathalie Foster; Anne Rochette; Lucie Lapointe; Sylvie Parent; Pascale Rowley; Eric Blackburn; Patrice Hamelin; Laurence Jean-Charland; Sébastien Bédard; Martin Baron
Objet: Journal des débats 7 novembre 2019

Bonjour,

Voici l'extrait du journal des débats du 7 novembre 2019 :

M. Derraji : M. le Président, depuis que le ministre a déposé sa réforme, tout le monde semble se concerter contre lui. Le milieu économique dit que ce serait franchement hasardeux que de supposer les besoins du marché du travail dans quelques mois. Un emploi qui semble en équilibre aujourd'hui peut tomber en déficit important en quelques mois. Les milieux académiques, eux, craignent que les étudiants qu'ils ont formés ici, qu'ils ont intégrés, puissent devoir quitter le Québec pour des raisons arbitraires. Les étudiants étrangers ont, avec beaucoup de conviction, démontré... la décision qui était inhumaine. Alors, je suis parti à la recherche de quelqu'un qui serait d'accord avec le ministre, quelqu'un qui serait prêt à défendre sa position, et c'est hier que j'ai découvert les supporteurs du projet du ministre. Hier, lors du débat de la motion, il y avait trois députés caquistes pour défendre la proposition du ministre, seulement trois sur 75.

Alors, j'ai la solution aujourd'hui. Je lance un avis de recherche. Qui appuie le ministre de l'Immigration dans sa réforme?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, quiconque ici, dans cette Chambre, sait que nous avons besoin de faire une réforme en matière d'immigration, que ce que nous avons fait depuis le mois de février dernier, c'est absolument nécessaire pour s'assurer de répondre aux besoins du marché du travail, pour répondre aux besoins des entreprises, M. le Président.

Et je trouve ça de la plus grande ironie du monde, M. le Président, quand le chef de l'opposition officielle nous dit : On ne veut pas répondre aux besoins des entreprises. Au contraire, M. le Président. Et lui-même, en son for intérieur, il le sait très bien, que c'est la chose à faire. À l'époque où il était ministre du gouvernement précédent, il aurait dû faire pression justement pour répondre aux besoins des différentes entreprises dans toutes les régions du Québec. Mais, M. le Président,

savez-vous quoi? On l'a vu, lors du dernier mandat libéral, à quel point les régions, ça ne leur tenait pas à coeur, M. le Président. Et ils ont eu une démonstration, le 1er octobre, à quel point ça ne leur tenait pas à coeur. Ils n'ont pas réussi à franchir Jean-Talon, M. le Président.

Alors, M. le Président, sachez que tous nos efforts, toutes nos décisions sont prises en fonction des besoins des entreprises et pour répondre aux emplois qui sont disponibles en fonction des emplois qui sont en déficit justement parce que ça ne prend pas uniquement des diplômés universitaires.

Ça prend des gens qui ont des compétences professionnelles et techniques, et c'est ce que nous faisons.

Mme Rizqy : Le ministre de l'Immigration est capable d'entendre les commentaires de mon collègue mais n'est pas capable d'entendre les larmoiements d'étudiants dans la tribune, il n'est pas capable d'entendre les cris du coeur des étudiants qui sont en ce moment devant l'Assemblée nationale en train de manifester.

Mais est-ce que le ministre de l'Enseignement supérieur que tout le monde cherche, lui, est capable de les entendre? Est-ce que, lui, est capable de défendre son réseau collégial, son réseau universitaire, qui, en ce moment, est sous attaque par son collègue de l'Immigration? C'est pas mal en région. La dernière fois que j'ai regardé, les cégeps de Baie-Comeau, Rivière-du-Loup, Saint-Félicien, Rimouski, de Gaspé, l'UQAT, l'UQAR, tout ça, c'est en région, est-ce que vous êtes capable d'entendre ça? Que toutes les universités, tous les cégeps, tous les professeurs qui écrivent des lettres en ce moment, qui font des entrevues, est-ce que, ça, vous l'entendez? Est-ce que, quelque part, vous aussi entendu quelque part, là, qu'il y a une motion qui a été adoptée par l'Assemblée nationale qui vous demande reculer et de revenir à l'essentiel puis aider nos régions, aider nos universités?

Le Président : M. le ministre de l'Enseignement et de l'Éducation.

M. Roberge : M. le Président, on n'a aucune leçon à recevoir du Parti libéral sur le recrutement d'étudiants étrangers. Quand nous sommes arrivés aux affaires, il y a un an, le réseau universitaire était en panique suite à une décision qu'ils avaient prise de déréglementer les frais universitaires, qui antagonisait le réseau francophone et le réseau anglophone. Les universités francophones payaient un prix très fort pour un cadeau fait du Parti libéral et qui venait cannibaliser le réseau francophone. On a remplacé ça par une politique d'internationalisation de nos universités. On a donné à nos cégeps et à nos universités cette capacité d'aller chercher des étudiants étrangers, et, oui, on a pris soin de notre réseau universitaire et collégial francophone pour ne pas qu'il fasse les frais de cette internationalisation comme ils l'avaient fait. Mais ils ne s'en vantent pas aujourd'hui, ils s'improvisent maintenant donneurs de leçons.

Pour ce qui est du recrutement des étudiants étrangers, bien sûr, le PEQ, c'est un argument pour recruter des étudiants étrangers. Mais c'est insultant pour le réseau de penser qu'il n'y a que cet argument quand on sait très bien que les étudiants viennent ici pour la qualité du diplôme, pour la possibilité d'étudier en Amérique du Nord en français pour recevoir des diplômes reconnus.

Le Président : Mme la députée de Mille-Îles, la question complémentaire.

On parle d'universités, de cégeps et de formation professionnelle. En formation professionnelle, le secteur touché sont les diplômés d'études professionnelles en région. Par exemple, ébénisterie à Victoriaville, le programme serait mis en péril. Qu'est-ce que le député d'Arthabaska dit à son ministre de l'Immigration?

Le ministre va-t-il, oui ou non, respecter la volonté de l'Assemblée nationale de mettre en oeuvre la motion qui a été adoptée hier?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, avec la réforme du Programme de l'expérience québécoise que nous mettons en place, nous rendons des diplômés admissibles qui n'étaient pas admissibles. Auparavant, là, sous le Parti libéral, là, M. le Président, là, c'était uniquement les diplômés de plus de 1 800 heures qui étaient admissibles, collégiaux, universitaires.

Ce qu'on fait avec la réforme, c'est qu'on élargit. On permet aux diplômés de 900 heures d'être maintenant avoir un accès au Programme de l'expérience québécoise. Les diplômés de 900 heures, M. le Président, ça va être des diplômés avec des compétences professionnelles et techniques, des emplois notamment manuels, parce qu'il n'y a personne ici, en cette Chambre, qui croit réellement qu'on n'a pas ces besoins-là. Alors, on élargit justement pour répondre aux besoins du marché du travail.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Saint-Laurent.

Mme Rizqy : Les étudiants disent non, les D.G. disent non, les recteurs disent non. À part Doug Ford qui dit oui, là, sincèrement, est-ce qu'on peut avoir, là, un début de commencement de preuve que ça peut aider le Québec, qu'est-ce qu'ils sont en train de faire? Parce qu'en ce moment ils sont en train de mettre à terre tous nos réseaux internationaux. Le ministre de l'Immigration est moi sommes allés à la même faculté de droit, même année, mêmes profs.

Quand c'est rendu Jean Leclair qui dit : C'est la pire politique publique des dernières années, est-ce que vous allez reculer finalement?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation. Votre attention pour tous.

M. Roberge : M. le Président, je veux qu'on prenne garde à l'enflure verbale, là. Mettre à terre le réseau international... Cette semaine, elle parlait de démantèlement de l'État. Les exagérations ne la mènent nulle part. Il faut arrêter de faire peur aux gens.

D'abord, la plupart des étudiants internationaux viennent ici non pas pour avoir le PEQ... Certains viennent pour ça, mais la plupart viennent pour la qualité de la formation. Ensuite, après, ils ne doivent pas quitter le pays tout de suite. Ils ont un permis de travail. Ils vont pouvoir décrocher un emploi et faire leur demande en vertu de cette fonction de travailleur. Il ne faut pas penser que tout le monde va quitter le Québec et que nos formations ne seront plus attrayantes. C'est faux.

M. Bérubé : M. le Président, d'abord des félicitations à faire au premier ministre pour s'être rendu aux arguments de son ministre et réaliser les préjudices qui ont été faits aux étudiants qui sont présentement ici, au Québec, ou l'inverse. Je vais les laisser se démêler là-dedans.

Sur l'essentiel, par contre, le premier ministre a dit quelque chose mardi. Il a dit : «Ce n'est pas vrai qu'on va commencer à amener des gens dans des domaines où on n'a pas de besoin sur le marché du travail juste pour remplir des cégeps.» Il se trouve que ce n'est pas le cas. On a nommé une série de programmes à 100 % avec des étudiants internationaux qui parlent français, qui sont intégrés, des gens qui veulent vivre l'expérience québécoise.

Donc, la liste n'est pas correcte. On a des exemples dans les régions. Il y en a à Matane, à Baie-Comeau, on l'a dit, il y en a à La Pocatière, il y en a à Saint-Félicien, il y en a en Abitibi. Il y en a dans les circonscriptions de ses députés. Je l'invite à échanger avec eux. J'ai l'impression qu'il va en apprendre beaucoup.

Puis ce n'est pas pour rien que le ministre responsable de l'Économie, ce matin, n'était pas capable de nommer un intervenant économique qui était en faveur des réformes apportées par la Coalition avenir Québec. Il n'est pas trop tard pour changer d'idée. Je compte sur le premier ministre là-dessus.

Le Président : M. le premier ministre.

M. Legault : M. le Président, le chef du Parti québécois sait très bien que je connais bien les cégeps. On a travaillé ensemble au ministère de l'Éducation. Il sait très bien que, dans les cégeps en région, il en a nommé quelques-uns, il y a des domaines, par exemple sciences infirmières, techniques de l'informatique, où, honnêtement, là, moi, je suis prêt à doubler, tripler, quadrupler le nombre d'étudiants dans ces secteurs-là.

Mais la question qui se pose, puis là évidemment le Parti québécois ne souhaite pas y répondre, c'est : Est-ce qu'on veut, dans les domaines où il manque de façon urgente de main-d'oeuvre, se concentrer sur ces domaines-là pour attirer des étudiants dans nos cégeps en région ou si on ne veut pas prioriser ces domaines-là? C'est ça, la question qui se pose. Est-ce que le chef du PQ est d'accord pour prioriser, par exemple, sciences infirmières ou informatique ou s'il est contre? Il faudrait savoir.

Le Président : Première complémentaire, M. le chef du troisième groupe d'opposition.

M. Bérubé : ...relevé. Les étudiants français qui viennent au cégep de Matane, animation 3D, 100 % de placement, c'est des internationaux. Aménagement du territoire aussi. On est capables de faire les deux, d'inciter des gens à s'inscrire dans des programmes qui sont importants, mais, si on a de la demande, puis les gens parlent français, ce qui devrait être une préoccupation du gouvernement, qui se dit nationaliste, c'est quoi, le problème? Ça fonctionne, la formule actuelle. Votre liste n'est pas bonne.

Donc, la proposition qu'on vous fait : Regardez la liste, il y a des belles histoires partout au Québec. Je suis sûre que vos députés en parlent...

Le Président : M. le premier ministre.

M. Legault : M. le Président, on avance, on avance. Ce que le chef du Parti québécois est en train de dire, c'est qu'il est d'accord pour prioriser, d'accord pour prioriser, mais il dit : Peut-être que la liste a besoin de raffinement. Mais il vient de nous dire<... il vient de nous dire> qu'il est d'accord pour prioriser. C'est exactement ce qu'on veut faire.

Le Président : Deuxième complémentaire...

M. Bérubé : Ça me rappelle la fois qu'il a rencontré la première ministre de l'Ontario. C'est rapporté tout croche. Je vais vous dire une chose, si ça fonctionne, quelqu'un qui veut aller en animation 3D, il ne veut pas aller en soins infirmiers, alors il y a des vocations pour tout le monde, on est capables de faire les deux. Mais, quand ça fonctionne, changez-le pas. Je commence à comprendre pourquoi qu'il y avait juste trois députés hier. Eux aussi, ils ne veulent pas appuyer votre réforme.

Le Président : M. le premier ministre.

M. Legault : M. le Président, je pense que, si on demandait aux 125 députés dans cette Chambre, là : Est-ce que vous souhaitez à l'avenir que les nouveaux immigrants répondent plus aux besoins du marché du travail?, savez-vous quoi?, je pense qu'il y en aurait bien plus que 75 qui voteraient pour.

Mme Lessard-Therrien : Merci, M. le Président. Pour les régions, le gouvernement est une enfilade de mauvaises nouvelles. Encore une fois, il prétend connaître ce qui est bon pour nous alors qu'il n'en a aucune idée. La réforme du PEQ, c'est une autre attaque beaucoup plus sournoise. Le Programme de l'expérience québécoise est crucial pour les régions. Les étudiants étrangers jouent un rôle vital au sein des cégeps, des universités et sur le marché du travail. Juste à l'UQAT, ça met en péril quatre programmes en génie minéral et en foresterie, sans parler de fragiliser son études autochtones et en création nouveaux médias. Perdre ces programmes, c'est perdre 35 ans d'efforts pour les mettre sur pied, c'est perdre une expertise fondamentale pour le Québec, et des besoins sur le marché du travail, il y en a. On a beaucoup entendu le ministre de l'Immigration ce matin, j'aimerais entendre le ministre responsable de l'Abitibi-Témiscamingue.

Est-il conscient des impacts de la réforme du PEQ dans notre région?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. Roberge : M. le Président, encore une fois, peu de nuances dans les commentaires de nos collègues, beaucoup d'enflures verbales, on parle de pertes de programmes. Parce qu'il y a des étudiants étrangers dans certains programmes, on tente de faire croire que, si ce programme-là n'est pas dans la liste pour des besoins de main-d'oeuvre, bien, il n'y a plus personne qui va s'inscrire dans ces programmes-là, ils vont être fermés. On a entendu «démantèlement de l'État». On a entendu «assassine». J'imagine qu'ils cherchent le pire des qualificatifs pour essayer de faire peur aux gens, alors que les gens viennent ici bien souvent pour la qualité des diplômes, pour la qualité de la formation, certains, bien sûr, dans le but de s'établir au Québec, et ils auront le PEQ à la diplomation. D'autres auront plutôt, après le diplôme, un permis de séjour, un permis de travail qui va leur permettre de décrocher un emploi, et ensuite de faire une demande, et ensuite d'être acceptés.

Donc, cessons de faire peur au monde. On va continuer d'accueillir...

M. Roberge : M. le Président, nous avons consolidé nos cégeps en région. Nous avons donné à nos universités francophones les moyens de leurs ambitions pour aller à l'international, pour internationaliser nos formations. Les programmes ne fermeront pas.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Rouyn-Noranda—Témiscamingue.

Mme Lessard-Therrien : M. le Président, ma question n'était pas pour le député de Chambly, mais bien pour le ministre responsable de ma région. Ce que je dis, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le recteur de l'UQAT, en Abitibi-Témiscamingue. Les étudiants étrangers, c'est 12 % de la clientèle. Il y a des programmes où il y a jusqu'à 60 % des étudiants étrangers qui restent en région après.

Le premier ministre s'en vient en Abitibi-Témiscamingue avec le ministre responsable de la région aujourd'hui. Quand il va mettre les pieds sur le tarmac, est-ce qu'il peut garantir le maintien des programmes cruciaux pour l'UQAT?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation. Je vous demande de vous adresser à la présidence tout le temps.

M. Roberge : M. le Président, je suis très confiant que les programmes qu'on a développés à l'UQAT comme ailleurs vont perdurer. Je suis très confiant que le nombre d'étudiants internationaux va non seulement demeurer stable, mais va augmenter dans les dernières années, parce qu'on est allés plus loin que personne avant nous, comme gouvernement, pour soutenir nos universités en région avec un financement qui leur permet de déployer les ailes et leur donner des moyens pour aller à l'international pour prendre leur place. Alors, ça va continuer de se faire. On va déployer encore les ailes de notre réseau de l'enseignement supérieur partout au Québec.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée.

Mme Lessard-Therrien : M. le Président, au sujet de l'Abitibi-Témiscamingue, la technique en travail social n'est pas sur la liste. Le ministre dit que la liste est pour garantir des travailleurs aux emplois. Chez nous, à la DPJ, 44 000 heures de travail ne seront pas comblées cette année, c'est l'équivalent de 20 postes, faute de personnel. La liste de rappel est vide.

Va-t-il admettre que de se priver de nos étudiants étrangers, c'est mettre en péril les services dans ma région?

Le Président : M. le ministre des Forêts, des Faunes et des Parcs.

M. Dufour : M. le Président, très heureux de pouvoir répondre à la question de ma collègue de Rouyn-Noranda—Témiscamingue.

Premièrement, peut-être qu'elle ne le sait pas, mais, hier, j'ai eu une conversation avec le recteur de l'université après son intervention qu'il a faite médiatiquement. J'ai rassuré M. Martel que le programme en foresterie, par exemple, tout était bien ficelé, bien attaché pour le PEQ. Ce serait peut-être intéressant qu'à un moment donné vous ayez des bonnes informations avant de vous lever en Chambre, un petit peu comme dans l'autre dossier que vous avez. **M. Dufour :** Si la députée veut, je pourrai lui donner le téléphone de M. Martel. Comme ça, elle pourra avoir l'information. Ce sera un plaisir de vous le donner, madame, parce que... **M. Dufour :** Merci, M. le Président. Je vais finir par pouvoir compléter. Donc, juste dire qu'encore aujourd'hui même, cet après-midi, je vais avoir la chance d'avoir le premier ministre avec moi en région pour justement faire des belles entrevues médiatiques. Merci beaucoup, M. le Président.

Mme Perry Mélançon : Merci, M. le Président. Mon coeur souffre, en ce moment, d'entendre le gouvernement et de constater, encore une fois, le manque de vision pour la vitalité de nos régions. On a besoin d'une offre diversifiée de programmes dans nos cégeps pour demeurer attractif, attractif, oui, pour les étudiants internationaux, mais attractif pour nos jeunes qu'on tente, par tous les moyens, de les garder chez nous.

Dans les petits milieux, la contribution des étudiants et des travailleurs étrangers est énorme, et leur taux de rétention est élevé. On ne peut se permettre de perdre personne en région.

Qu'est-ce que la ministre, elle, pense... la ministre déléguée au Développement régional pense de la réforme?

Le Président : M. le ministre... Mme la ministre... M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, nous sommes très sensibles à la réalité des régions, et c'est justement pour ça que nous mettons en place cette réforme, M. le Président. Parce que la députée de Gaspé le sait très bien, dans sa région et dans toutes les régions du Québec, il y a des besoins en matière de main-d'oeuvre, M. le Président.

Mais, si on veut relever ce défi-là, qui nous a été laissé gracieusement par le Parti libéral par leur inaction à agir dans ce dossier-là, M. le Président, ça prend des changements, ça prend des modifications, ça prend des bonifications, et c'est ce que nous faisons avec le Programme de l'expérience québécoise.

J'aimerais savoir si la députée de Gaspé est d'accord avec moi lorsqu'on élargit le PEQ à des diplômes de 900 heures, des emplois manuels, des emplois professionnels et techniques justement parce que, dans certaines usines, ça prend des gens qui ont des compétences dans ces domaines-là. Est-elle d'accord avec ça? C'est une bonne réforme.

Lucie Lambert

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secrétariat général
Centre de gestion des documents (CGD)

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).